

Détection précoce et collaboration avec le Centre de Puériculture du canton de Berne: guide à l'intention des sages-femmes

Détection précoce des risques pour le développement de l'enfant et identification du besoin de soutien dans les situations *non aiguës*¹

La prévention et la détection précoce des difficultés et des risques pour le développement de l'enfant dans tous les domaines constituent une part importante du travail des sages-femmes: elles accompagnent les femmes et leur famille pendant la grossesse, l'accouchement et les huit semaines suivant la naissance. Dans cette phase vulnérable, elles jouent un rôle essentiel en offrant aux (futurs) parents et à leurs enfants des conseils et un accompagnement orientés vers les ressources et la salutogenèse. Elles sont en mesure d'identifier les ressources et de détecter de façon précoce les risques pour le développement de l'enfant, ce qui permet de mettre en place rapidement, en cas de besoin, un soutien ciblé par d'autres professionnels. Le canton de Berne a reconnu l'importance de la détection précoce² et posé un cadre pour sensibiliser les spécialistes et les soutenir dans cette tâche au moyen d'aides à l'évaluation, de formations et de structures de coopération définies.

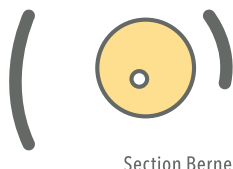
Pour assumer ce mandat de prévention, les sages-femmes indépendantes ont à leur disposition les outils suivants³:

1. **Instruments visant à identifier les ressources et les facteurs de risque**, à savoir les éléments ayant un impact sur le développement de l'enfant et pouvant signaler un besoin de soutien accru
2. **Procédure standardisée visant à déterminer si la famille a besoin d'un soutien accru** pendant la grossesse et le suivi du post-partum
3. **Offre de coaching gratuite** sur les questions de protection de l'enfant permettant de vérifier l'évaluation personnelle et de planifier la suite des démarches au moyen d'une discussion de cas anonyme
4. **Procédure standardisée pour le recours au Centre de Puériculture** pendant la grossesse et après la naissance, avec définition claire des responsabilités
5. Dispositions réglant l'**indemnisation pour les transmissions communes** sur place
6. **Formations à la détection précoce** axées sur la période de la grossesse et du post-partum, afin d'aider les sages-femmes à appliquer les instruments et à évaluer les risques pour le développement de l'enfant
7. **Groupes d'intervision interprofessionnels** réunissant des sages-femmes indépendantes et des spécialistes du Centre de Puériculture du canton de Berne pour des discussions de cas collégiales

¹ Pour évaluer l'intervention nécessaire en cas de risque de mise en danger du bien-être de l'enfant, voir les [aides à l'évaluation pour la détection précoce des situations de mise en danger aiguë du bien-être de l'enfant](#).

² Voir la Stratégie cantonale de développement de la petite enfance, mesure 5.1 Formation et sensibilisation à la détection précoce: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, SAP (éd.) (2012). Stratégie cantonale de développement de la petite enfance. Rapport du Conseil-exécutif, juin 2012. Berne: SAP.

³ Voir le point 8 pour l'indication des sources des différents outils.



1. Instruments visant à identifier les ressources et les facteurs de risque

La Fédération suisse des sages-femmes, section Berne, recommande d'appliquer une procédure standardisée pour détecter de façon précoce les facteurs de risque pour le développement de l'enfant, identifier les ressources et reconnaître un besoin de soutien accru. Les difficultés étant déjà manifestes avant la naissance, en partie du moins, il est conseillé de réaliser une première évaluation pendant la grossesse. Après la naissance, une évaluation est effectuée dans tous les cas au moyen d'un outil de dépistage. Deux instruments sont mis à disposition, l'un pour la période de la grossesse et l'autre pour le post-partum. Le stade du suivi détermine l'instrument à appliquer:

Avant la naissance

Entretien Kindex

- À réaliser pendant le suivi de la grossesse, sans date précise
- À utiliser lors d'un entretien relatif au suivi post-partum, en cas d'indices de difficultés

Après la naissance

Instrument IDP (détection précoce) pour les sages-femmes 2022, y c. le document «Formulaire d'appréciation: explications concernant les facteurs de risque et l'identification des ressources»

- À réaliser sous forme de dépistage pendant le suivi post-partum, quatre à six semaines après la naissance

La suite des démarches dépend du résultat de l'évaluation au moyen de l'entretien Kindex ou de l'instrument IDP pour les sages-femmes 2022. La marche à suivre est décrite au point 2 ci-après.

2. Procédure standardisée visant à déterminer si la famille a besoin d'un soutien accru

2.1 Avant la naissance: entretien Kindex

Dépistage des risques psychosociaux au moyen de l'entretien Kindex

Quand: pendant le suivi de la grossesse ou en cas d'indices de difficultés lors de l'entretien relatif au suivi post-partum



Pas de risques psychosociaux selon l'entretien Kindex



Suivi de la famille en fonction de ses besoins, dépistage pendant le post-partum à l'aide de l'instrument IDP pour les sages-femmes 2022 (voir point 2.2)



À la fin du post-partum, transmission au Centre de Puériculture selon les règles prévues dans la procédure standardisée



Présence de risques psychosociaux selon l'entretien Kindex



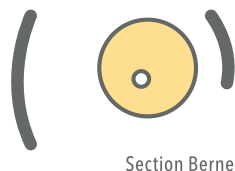
Recours au coaching sur les questions de protection de l'enfant



Entretien motivationnel pour l'acceptation d'un suivi avec les parents, si nécessaire faire appel au plus tôt au Centre de Puériculture selon la procédure standardisée



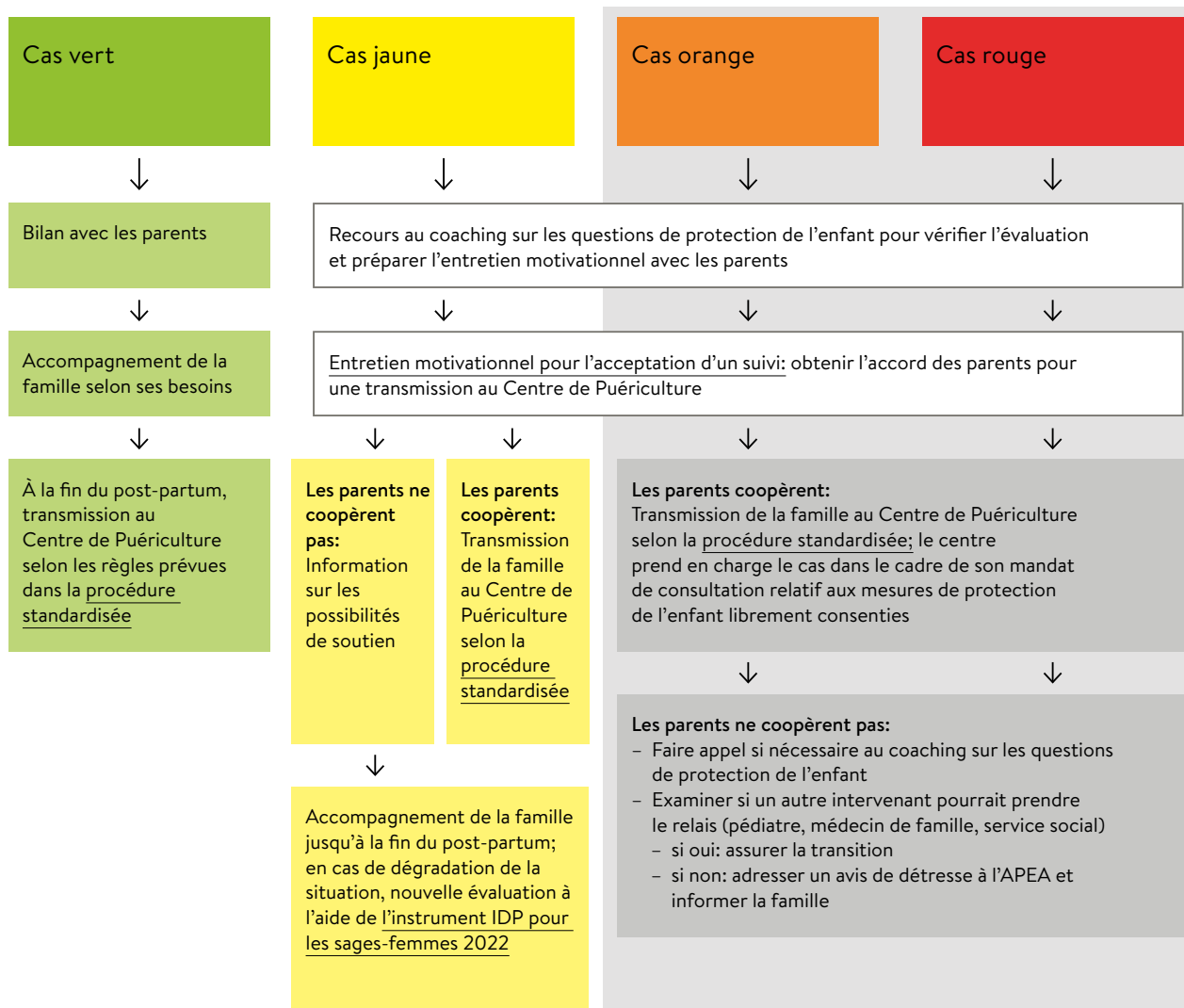
Suivi de la famille, dépistage pendant le post-partum à l'aide de l'instrument IDP pour les sages-femmes 2022 (voir point 2.2)

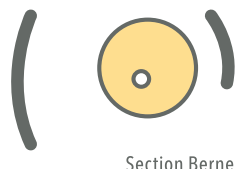


2.2 Après la naissance: instrument IDP pour les sages-femmes

Évaluation et estimation du risque pour le développement de l'enfant selon l'instrument IDP pour les sages-femmes 2022, y c. le document «Formulaire d'appréciation: explications concernant les facteurs de risque et l'identification des ressources».

Quand: quatre à six semaines après la naissance ou en fonction de la situation, à répéter si nécessaire





3. Offre de coaching gratuite

La Fédération suisse des sages-femmes, section Berne, recommande de faire appel aux prestations de coaching lorsque le formulaire Kindex met en évidence des difficultés ou des risques psychosociaux, ou que le cas est classé jaune, orange ou rouge après application de l'instrument IDP pour les sages-femmes 2022.

Selon le principe du double contrôle, l'évaluation de la sage-femme est mise en perspective et objectivée dans le cadre d'une discussion de cas anonyme avec un-e spécialiste externe. En fonction des besoins, la séance permet de vérifier ensemble l'appréciation d'une situation et l'estimation du risque, de préparer l'entretien motivationnel pour l'acceptation d'un suivi avec les parents et de clarifier la participation d'une puéricultrice à l'entretien de transmission. Si nécessaire, un soutien est également proposé pour le signalement auprès de l'APEA. Le coaching est assuré par le Centre de Puériculture (voir point. 2). Gratuite pour les sages-femmes, cette offre est financée par le canton de Berne.

Contact Coaching sur les questions de protection de l'enfant

Français: par tél. au 031 552 27 27 ou par courriel protection_enfance@cp-be.ch

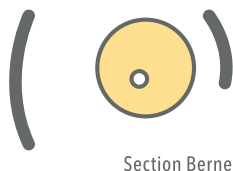
Allemand: par tél. au 031 552 26 26 ou par courriel kindesschutz@mvb-be.ch

4. Procédure standardisée pour le recours au Centre de Puériculture

Afin de garantir un accompagnement continu et adapté aux besoins des familles, une procédure a été adoptée d'un commun accord pour la transmission au Centre de Puériculture et la collaboration entre ce dernier et les sages-femmes indépendantes. Il est important de mettre en place, en particulier pour les familles présentant un besoin de soutien accru, une coopération précoce et concertée entre les deux groupes professionnels et de définir clairement les responsabilités. Ces dispositions sont décrites dans la [procédure standardisée](#) pour le recours et la transmission au Centre de Puériculture à l'intention des sages-femmes indépendantes.

5. Indemnisation pour les transmissions communes

Les sages-femmes indépendantes reçoivent une indemnité forfaitaire financée par le canton de Berne pour leur participation aux entretiens de triage et de transmission de familles au Centre de Puériculture. Le formulaire de remboursement peut être téléchargé [ici](#).



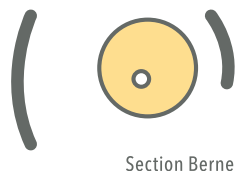
6. Formations à la détection précoce

Dans le cadre de la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant, l'Office cantonal des mineurs finance des formations destinées à différents groupes professionnels pour les sensibiliser et les aider à appliquer les instruments et à assumer l'obligation d'aviser.

La Fédération suisse des sages-femmes, section Berne, et le Centre de Puériculture du canton de Berne ont développé ensemble des formations d'une journée et demi axées spécifiquement sur le suivi de la grossesse et du post-partum à l'intention des sages-femmes indépendantes. Ces cours sont animés par des membres de la fédération et du Centre de Puériculture. Ils proposent une introduction à l'utilisation des instruments servant à identifier les ressources et les facteurs de risque pour le développement de l'enfant et à reconnaître un besoin de soutien accru et présentent la procédure standardisée pour la transmission des familles au Centre de Puériculture.

7. Groupes d'intervision interprofessionnels

Une détection précoce efficace requiert chez les différents acteurs une compréhension commune des notions de bien-être de l'enfant et de protection de l'enfant. Les groupes d'intervision interprofessionnels réunissant des sages-femmes indépendantes et des spécialistes du Centre de Puériculture aident à consolider cette approche et à professionnaliser la détection précoce. Ces groupes sont actuellement en préparation aux plans conceptuel et organisationnel.



8. Sources des outils relatifs à la détection précoce et à la collaboration

Entretien Kindex	Schauer, M. et Ruf-Leuschner, M. (2013). Pränatale Erfassung psychosozialer Risiken für eine gesunde Entwicklung – Der Konstanzer INDEX. Constance. Université de Constance.
Instrument IDP pour les sages-femmes 2022	Adapté du dispositif de détection précoce du Centre de Puériculture du canton de Berne, version 2011, fondé sur les sources suivantes: Ziegenhain, U.; Schöllhorn, A.; Künster, A.K.; Hofer, A.; König, C. & Fegert, J.M. (2010). Modellprojekt Guter Start ins Kinderleben. Werkbuch Vernetzung. Chancen und Stolpersteine interdisziplinärer Kooperation und Vernetzung im Bereich Früher Hilfen und im Kinderschutz. Süddeutsche Verlagsgesellschaft: Ulm et Kindler, H. (2009). Wie könnte ein Risikoinventar für frühe Hilfen aussehen? In: Meysen, T.; Schönecker, L. & Kindler, H.: Frühe Hilfen im Kinderschutz. Rechtliche Rahmenbedingungen und Risikodiagnostik in der Kooperation von Gesundheits- und Jugendhilfe. Juventus Verlag: Weinheim, Munich.
Formulaire d'appréciation: explications concernant les facteurs de risque et l'identification des ressources	Adapté du document explicatif élaboré par le Centre de Puériculture du canton de Berne, version 2011, fondé sur la source suivante: Kindler, H. (2009). Wie könnte ein Risikoinventar für frühe Hilfen aussehen? In Meysen, T.; Schönecker, L. & Kindler, H. Frühe Hilfen im Kinderschutz. Rechtliche Rahmenbedingungen und Risikodiagnostik in der Kooperation von Gesundheits- und Jugendhilfe. (S. 173–243). Juventus Verlag: Weinheim, Munich. Complété en 2022 par une liste de particularités pouvant être observées par les sages-femmes (non basées sur des preuves) par Lüscher, C. et Piguët, V.
Entretien motivationnel pour l'acceptation d'un suivi	Adapté du document explicatif élaboré par le Centre de Puériculture du canton de Berne, version 2011, complété spécifiquement pour le mandat de détection précoce des sages-femmes indépendantes dans le cadre de la protection globale de l'enfant.
Recours et transmission au Centre de Puériculture: procédure standardisée à l'intention des sages-femmes indépendantes	Version actualisée du concept de transmission par les sages-femmes indépendantes au Centre de Puériculture établi en 2016 par la Fédération suisse des sages-femmes, section Berne, et le Centre de Puériculture du canton de Berne
Protocole de transfert au Centre de Puériculture	Formulaire élaboré par la Fédération suisse des sages-femmes, section Berne, et le Centre de Puériculture du canton de Berne, version 2016
Mémento sur la transmission d'informations aux APEA	Mémento de l'Office cantonal des mineurs concernant les règles en matière d'annonce de mise en danger potentielle du bien-être de l'enfant, janvier 2019

9. Auteures

Fédération suisse des sages-femmes, section Berne: Verena Piguët, Carole Lüscher
Centre de Puériculture du canton de Berne: Luzia Häfliger, Nicole Aebischer